



EDITO

OÙ S'ARRÊTERA-T-IL DONC ?

De qui s'agit-il ? Mais du Président des Etats-Unis d'Amérique, Donald Trump, bien-sûr. Un 47ème Président qui joue avec les droits de douane comme on participe à une séance de poker. Un jeu que l'on pourrait, a priori, considérer comme fondé sur des arguments strictement économiques, mais qui, en réalité, s'entremêlent avec des paramètres décisionnels beaucoup plus politiques. Des décisions qui sont de surcroît prises par un seul homme, faisant fi du Congrès des Etats-Unis, ce qui a fait réagir la justice américaine.

Des décisions déroutantes prises par le Président américain

L'économie mondiale n'avait vraiment pas besoin de cela. Depuis l'annonce au début du mois d'avril du « jour de la libération, ou *Liberation Day* », qui dévoila la longue liste des pays qui seront touchés par l'alourdissement des droits de douane réciproques infligés par Washington, le commerce mondial est entré dans une houle cyclonique, les flux et les reflux de la politique commerciale de Donald Trump opérant d'une certaine manière un jour, et d'une autre manière le lendemain, occasionnant une incertitude qui n'est pas vraiment l'alliée des entreprises. En France, les viticulteurs et les exportateurs de vins et de spiritueux en savent quelque chose.

A quel taux les exportations seront-elles pénalisées ? Quels sont les produits qui seront frappés par un droit de douane ? Le brouillard est épais assurément, et ce d'autant plus que, dans le cas de l'Union européenne, on a l'impression que la Présidente de la Commission a joué la carte de l'apaisement, admettant un taux de 15%, tout en réduisant à 0% les taxes sur les importations de produits américains sur le sol de l'UE, sans oublier les importations d'armement et de pétrole pour une somme assez rondelette. Rondelettes, les recettes fiscales émanant de l'application des droits de douane s'accumulent aux Etats-Unis depuis le début de l'année le sont également, sans que cela ne constitue une garantie solide de diminution du déficit budgétaire fédéral, de l'ordre de 6% du PIB.

D'autres nations tentent de nouer ou de renouer des partenariats commerciaux. Le cas du Brésil est assez illustratif. Avec des exportations frappées par des droits de douane de 50%, Brasilia, qui a eu l'audace de s'en prendre à l'ancien Président Bolsonaro, un allié de Donald Trump, cherche désormais à tisser des liens commerciaux, celui signé avec l'UE dans le cadre de l'accord du mois de décembre 2024, constituant une belle opportunité. D'ailleurs, certains Etats membres de l'UE sont désormais sur la même longueur d'ondes que le Président Lula. L'Inde, durement touchée également par des droits de 50%, en raison de ses importations de pétrole russe, fait des appels du pied à sa grande rivale de toujours, la Chine. C'est toute la cartographie des flux commerciaux et des chaînes de valeur dans le monde qui change sous nos yeux.

Ce qui est troublant, c'est que c'est le Président qui semble porter la politique commerciale des Etats-Unis, alors que, habituellement, c'est le Congrès (Sénat et Chambres des Représentants), qui détient le pouvoir législatif de fixer le montant des droits de douane. Mais comme souvent aux Etats-Unis, il suffit d'exhumer un texte ancien pour contrecarrer la critique (dans le cas présent, il s'agit de l'*International Emergency Economic Power Act* de 1977). En l'occurrence, les décisions douanières prises par Trump relèveraient de mesures d'urgence, l'économie du pays étant considérée comme menacée. Il en découle alors une extension des pouvoirs du Président en place.

EDITORIAL (SUITE)

L'inquiétude gagne aussi les entreprises américaines

Des droits de douane au carrefour d'une triple bataille

Car c'est ce que Trump répète à l'envi, l'économie des Etats-Unis est en danger, son déficit commercial abyssal de - 1 200 milliards de dollars en 2024 prouve que les pays exportant vers les Etats-Unis en ont trop profité depuis les années 1980.

Il ne faudrait surtout pas croire que seules les entreprises brésiliennes, indiennes, ou européennes, sont maltraitées par la politique commerciale des Etats-Unis. De l'autre côté de l'océan Atlantique, les perspectives s'assombrissent. Car les firmes locales doivent intégrer désormais dans leur plan financier, une charge supplémentaire, émanant de l'application des droits de douane sur leurs importations, porteuse d'inflation, ce qui hypothèque la robustesse de la demande intérieure.

C'est pourquoi des entreprises privées, ouvertes aux importations, se sont associées à 12 Etats américains, d'obédience majoritairement démocrate, pour déposer une plainte devant le tribunal de commerce international des Etats-Unis. Une cour d'appel fédérale a récemment confirmé que les droits de douane décidés par Donald Trump étaient illégitimes, et que le texte de 1977, sur lequel l'Administration s'est reposée, ne constituait pas une raison suffisante pour accorder au Président une quelconque autorité pour s'octroyer une telle aptitude à décréter de nouvelles taxes. Dit autrement, l'actuel locataire de la Maison-Blanche a outrepassé ses prérogatives, les nouveaux droits de douane étant considérés comme inconstitutionnels.

C'est donc une bataille judiciaire qui s'est engagée aux Etats-Unis au sujet de la politique commerciale. Et l'on sait que Donald Trump compte s'appuyer sur une Cour suprême qui, par son orientation politique, est acquise à sa cause. En fonction de la décision qu'elle prendra, c'est bien la question de l'étendue du pouvoir de Donald Trump en matière de politique commerciale qui sera posée, soulevant celle des équilibres entre les pouvoirs législatif et exécutif.

L'actualité de la politique commerciale est donc loin d'être finie. Des revirements sont encore possibles, sans oublier les soubresauts probables des marchés financiers qui, on le sait, ont une certaine aversion pour le risque et n'aiment guère l'incertitude. Une bataille commerciale et économique pure en premier lieu, avec la nécessité de mesurer les conséquences de ces droits de douane alourdis sur les exportations, sur l'inflation aux Etats-Unis. Une tension géopolitique puisque la structuration des relations commerciales internationales est en train de changer. Une bataille judiciaire enfin, au regard des recours que les entreprises ont décidé de déposer auprès de la justice fédérale.

Une autre bataille va sans doute s'engager aussi à l'OMC. Car en accordant des droits de douane nuls aux Etats-Unis lors du Sommet de Turnberry en juillet, l'UE a dérogé au sacro-saint principe de la clause de la nation la plus favorisée, des nations comme l'Afrique du Sud, l'Inde ou encore la Chine, pourraient attaquer l'UE à l'OMC pour non-respect de cette clause.

Si la rentrée en France s'annonce instable et agitée, celle de l'économie mondiale l'est déjà depuis de longs mois.



Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

SOMMAIRE

- **De plus en plus de Français dans la précarité : pourquoi les agriculteurs doivent-ils s'en soucier ?**
- **Dermatose nodulaire : le vase déborde chez les éleveurs**
- **La farine n'est plus ce qu'elle était**



DE PLUS EN PLUS DE FRANÇAIS DANS LA PRÉCARITÉ : POURQUOI LES AGRICULTEURS DOIVENT-ILS S'EN SOUCIER ?

Qui dit rentrée des classes dit dépenses, et donc tensions sur le budget des familles précaires. Ceci est d'autant plus vrai cette année, alors que la précarité est en pleine explosion en France. La consommation fait les frais de ces difficultés, et les acteurs économiques s'en inquiètent.

L'Insee a publié en juillet les dernières [statistiques sur l'évolution du niveau](#) en France, et le tableau qu'il dresse est bien sombre. Les revenus reculent en euros constants pour les ménages les plus modestes, qui pâtissent de la fin des mesures gouvernementales pour faire face à l'inflation et qui sont de plus en plus nombreux à déclarer de faibles revenus liés à une activité indépendante. Derrière ce fait se cache en effet l'explosion du nombre de micro-entrepreneurs, passés de 188 000 en 2009 à 1,77 million en 2022 : ils représentent désormais 49 % des effectifs non-salariés, avec un revenu moyen de 670 euros par mois (alors que tout de même 70 % d'entre eux n'occupent pas d'emploi salarié à côté de leur activité d'indépendant).

La fracture générationnelle s'accroît avec la hausse des inégalités

Dans ce contexte, le taux de pauvreté est au plus haut depuis que l'Insee a démarré le suivi de cette série en 1996 : 9,8 millions de personnes soit 15,4 % de la population en 2023 (contre 14,4 % en 2022). Les plus touchés sont les indépendants, les familles monoparentales, et les enfants. Les inégalités s'accroissent : l'indice de Gini a dépassé la barre des 0,3 points en 2024, une première depuis 2011 (où la France subissait les répercussions de la crise économique et financière de 2008). Ce niveau d'inégalités place la France, deuxième puissance économique de l'UE tout de même, en mauvaise position au niveau européen – en-dessous de la moyenne des Etats de la zone euro et de la moyenne de l'UE à 27.... Le taux de pauvreté est particulièrement élevé chez les moins de 18 ans : 21,6 % en France, ce qui la place au 20e rang européen. Entre 2022 et 2023, les retraités sont ceux qui ont vu leur niveau de vie le plus augmenter (+1,23 %, contre +0,14 % pour les actifs) grâce à la revalorisation des retraites du régime Agirc-Arco et à la hausse des revenus du patrimoine. La fracture générationnelle s'accroît donc.

La demande en panne de carburant

Ceci soulève non seulement des enjeux en matière de cohésion sociale, mais aussi pour le dynamisme de la demande globale. La [Banque de France](#) a mis en avant que, sur la période 2023-2024, la hausse des revenus disponibles pour les ménages avait été principalement nourrie par la hausse des revenus du patrimoine (revenus financiers et immobiliers), soutenue par la hausse des taux directeurs. Or, ceux-ci ne viennent pas nourrir la consommation, mais l'épargne. Un effet encore accentué par les incertitudes autour des arbitrages budgétaires de l'Etat, qui conduisent les Français à reporter leurs dépenses.

►► DE PLUS EN PLUS DE FRANÇAIS DANS LA PRÉCARITÉ : POURQUOI LES AGRICULTEURS DOIVENT-ILS S'EN SOUCIER ? (SUITE)

La consommation alimentaire continue de faiblir devant les difficultés économiques des Français

S'amorce alors une spirale néfaste aux entreprises : les Français épargnent, donc ils consomment moins, les entreprises en font les frais, les cessations d'activité sont en hausse (actuellement ceci est particulièrement vrai dans la restauration et l'hôtellerie, qui comptabilisent 4 164 pertes d'emploi au premier semestre 2025, soit +11,5 % en un an), occasionnant une baisse des revenus du travail pour les salariés touchés, donc une baisse de la consommation, etc.

Un témoin de cette panne de consommation : l'alimentation à domicile, pour laquelle les Français réduisent leurs achats en volume depuis trois ans. Certes, dans le même temps la restauration hors foyer (RHF), collective et commerciale, a vu son activité progresser (plus en valeur qu'en volumes, au passage), mais peut-on avancer que les mêmes ménages sont à l'origine de la baisse des achats à domicile d'une part, et de la hausse de l'activité de la RHF d'autre part, autrement dit d'un report du domicile vers le hors domicile ? On peut répondre pour partie par l'affirmative à cette question, l'Insee mettant en avant une progression de +1,3 % de la consommation en services de restauration en 2024 en volume par rapport à la moyenne 2015-2019, mais, sur la même période, la consommation alimentaire se repliait de -3,8 % en volume. Il faut donc bien admettre qu'il y a des pertes sèches en matière d'alimentation, résultant d'arbitrages de la part des ménages.

Dans les deux cas, cela doit interpeller le secteur agricole. Premièrement, le report vers la RHF ne concerne pas le même type de produits, la demande étant différente : moins d'origine France chez les restaurateurs et recherche d'un coût matière optimal, et moins de préoccupations éthiques chez les convives. Cela n'est pas pour servir les appels du monde agricole à davantage de considération pour leur rémunération et à l'approvisionnement auprès de leurs filières. Deuxièmement, la baisse des achats pour la consommation à domicile signifie des pertes de débouchés pour le tissu agro-alimentaire français.

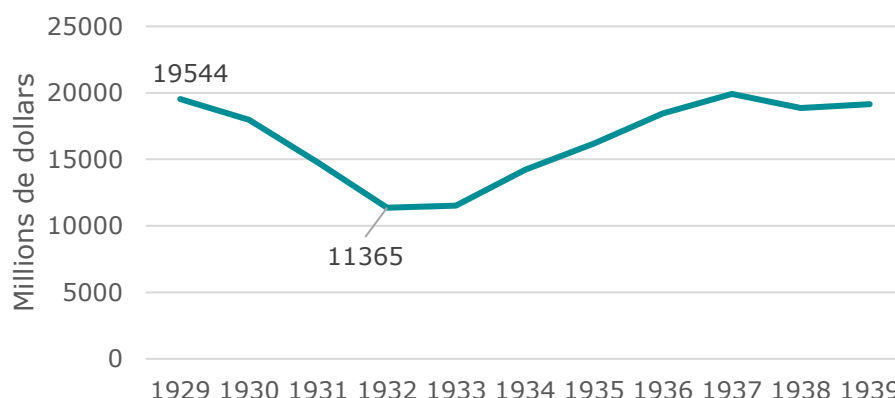
Il y a 90 ans, les agriculteurs américains souffraient de la sous-consommation des ménages

La situation qui vient d'être rappelée suggère de revenir sur le cas des Etats-Unis dans les années 1930. En 1934, les économistes Maurice Leven, Harold G. Moulton et Clark Warburton de la Brookings Institution publiaient *America's Capacity to Consume*, un rapport sur l'état de la demande domestique aux Etats-Unis. Pourquoi est-il pertinent de se replonger dans cette étude nonagénaire aujourd'hui ? Parce qu'une question similaire à celle qui nous intéresse émergeait dans les années 1930, celle de l'existence d'un déséquilibre entre production et consommation, qui permettrait d'expliquer la dépression des prix, en particulier agricoles. Une sous-consommation pouvait-elle être à l'origine de la crise agricole ? Les économistes répondaient par l'affirmative à cette interrogation. En 1932, les dépenses des ménages américains pour le poste alimentation et boissons avaient plongé de 42 % en-dessous du niveau de l'année 1929 (graphique).

Au cours des années 1920, les revenus avaient eu tendance à augmenter davantage au sein des classes aisées, or ces catégories de la population dirigeaient préférentiellement ce surplus de revenus vers des investissements plutôt que vers la consommation de biens. Alors que les classes défavorisées ne pouvaient pas autant consommer qu'elles le voulaient et le devaient pour répondre à leurs besoins, ils concluaient qu'une hausse de revenus modérée auprès des ménages précaires aurait pu permettre d'absorber l'« excédent » de production agricole et limiter la crise des années 1920 et de la Grande Dépression pour les *farmers* américains.

►► DE PLUS EN PLUS DE FRANÇAIS DANS LA PRÉCARITÉ : POURQUOI LES AGRICULTEURS DOIVENT-ILS S'EN SOUCIER ? (SUITE)

Dépenses des ménages américains pour le poste alimentation et boissons



Source : United States Census Bureau

Une hausse de la consommation alimentaire de 12 % pourrait générer 12,8 milliards d'euros supplémentaires pour le maillon agricole, l'équivalent de la PAC

Voilà qui pourrait résonner avec les préoccupations contemporaines des acteurs économiques, et singulièrement agricoles. Soumettons-nous à un petit exercice de simulation. Emettons l'hypothèse d'une hausse massive et générale des revenus des ménages, qui permettrait le passage des ménages du premier décile dans le deuxième, de ceux du deuxième dans le troisième, etc. Ces hausses de revenus engendreraient une progression des dépenses liées à l'alimentation de près de +12 % soit plus de 100 milliards d'euros supplémentaires par an. Sachant que, selon l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges, sur 100 euros de dépenses alimentaires, 12,8 euros reviennent à la production agricole. Cela permettrait alors de générer 12,8 milliards d'euros supplémentaires pour le secteur agricole par an : l'équivalent du budget annuel de la Politique agricole commune pour la France. La question des revenus des Français est donc intimement liée à celle des trésoreries des exploitations agricoles, et dans un contexte incertain pour le prochain budget européen et la PAC, ce point n'est pas à négliger.



Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr



DERMATOSE NODULAIRE : LE VASE DÉBORDE CHEZ LES ÉLEVEURS

L'élevage en France traverse depuis plusieurs années une série de crises qui mettent en péril sa pérennité. Les contraintes économiques, déjà difficiles à absorber, sont aggravées par l'évolution des comportements de consommation, désormais guidés par des exigences croissantes en matière de santé publique, de traçabilité, de bien-être animal et de durabilité environnementale. À cela s'ajoute l'accord UE-Mercosur, qui nourrit de vives inquiétudes puisqu'il ouvre la porte à des importations issues de pays où les coûts sont bien plus bas et les normes souvent moins strictes, accentuant ainsi le risque de concurrence déloyale et de pertes de revenus pour les producteurs. Enfin, les crises sanitaires à répétition, tels que les épizooties, les risques liés aux antibiotiques et les incertitudes de biosécurité fragilisent encore davantage la filière, réduisent sa capacité d'adaptation et rendent indispensable une véritable stratégie de résilience et de régulation. La dermatose nodulaire en constitue l'exemple le plus récent.

La DNC fait planer une incertitude sur l'avenir économique de l'élevage

Alors que la MHE et la FCO, bien que mieux contenues qu'au début de l'année 2024 grâce au renforcement des mesures gouvernementales et à la mobilisation des acteurs, continuent de peser sur les éleveurs français, la découverte de la *Dermatose Nodulaire Contagieuse* (DNC) en juin 2025 a replongé la filière dans une nouvelle phase de fortes turbulences, marquée par un niveau d'inquiétude sans précédent. Cette maladie, responsable de pertes de production importantes chez les troupeaux infectés, fait planer une incertitude sur l'avenir économique du secteur.

La DNC est avant tout une *maladie vectorielle* transmise par les insectes, mais les contacts directs et les pratiques d'élevage peuvent amplifier sa diffusion. Rappelons que la DNC est sans dangerosité pour l'homme car elle n'est pas transmissible, ni par contact avec des bovins infectés, ni par la consommation de produits issus de bovins contaminés, ni par piqûres d'insectes vecteurs. La DNC a été identifiée pour la première fois en Italie le 21 juin 2025 en Sardaigne, puis 4 jours après, en Lombardie. En France, la confirmation du premier foyer a eu lieu le 29 juin 2025. Au 19 septembre, 79 foyers, répartis dans 4 départements, avaient déjà été confirmés : Savoie (32 foyers, localisés à Entrelacs, Hauteluce et Chindrieux), Haute-Savoie (44 foyers, touchant notamment Rumilly, Massingy, Marigny-Saint-Marcel, Faverges-Seythenex, Saint-Ferréol, Les Combes-Seythenex, Boussy, Val-de-Chaise et Giez), Ain (2 foyers, à Culoz et Injoux-Génissiat) et Rhône (1 foyer). Ces foyers concernent 47 élevages.

Après deux semaines sans nouvelle déclaration de foyer, 2 cas supplémentaires ont été confirmés le 6 septembre dans l'Ain, preuve que le virus circule encore localement et que l'objectif d'éradication n'est pas atteint. Cette résurgence impose une vigilance accrue afin de ne pas compromettre les progrès obtenus ces dernières semaines. Les incertitudes demeurent fortes, tandis que les conséquences économiques et sociales, déjà considérables pour les éleveurs, restent dramatiques.

La dermatose nodulaire, l'épidémie de trop ?

Contrairement à la FCO et à la MHE, la DNC impose l'abattage systématique non seulement des animaux malades, mais de l'intégralité des cheptels touchés, entraînant des pertes directes considérables : déjà 1 718 bêtes ont dû être abattues depuis le début de la crise. Les pertes sont immédiates et considérables, mais elles s'accompagnent surtout d'une érosion durable du capital productif, la disparition de lignées génétiques patiemment sélectionnées constituant un préjudice irréversible pour les exploitations. Ce fardeau s'inscrit dans un contexte déjà fragile de décapitalisation : le cheptel bovin français (laitier et allaitant) connaît depuis plusieurs années une nette réduction. Par exemple, entre 2016 et 2023, les vaches laitières ont perdu environ 409 000 têtes, pour atteindre 3,37 millions, tandis que le cheptel allaitant a diminué de l'ordre de 564 000 têtes pour arriver à 3,47 millions.

Les données
révèlent une
forte
concentration de
la production

Une baisse de
1% de la collecte
entraîne une
perte de revenus
de 370 000
euros par région

Dans le secteur laitier, la dermatose nodulaire a provoqué des arrêts de collecte et des difficultés de transformation dans les zones placées sous restrictions sanitaires, entraînant une chute brutale des volumes commercialisés. Bien que la crise soit récente et qu'il soit difficile d'en estimer précisément l'impact financier, il est possible de construire des scénarios prévisionnels pour anticiper ses conséquences sur les producteurs laitiers. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les données de collecte mensuelle par région de 2013 à juin 2025, ainsi que sur les prix du lait observé juste avant l'apparition du premier foyer.

Les effets de la crise ne seront donc pas homogènes, car les exploitations ne seront pas touchées de la même manière, selon leur degré de concentration et leur localisation géographique. De plus, l'impact varie selon les territoires : si l'étude porte sur l'ensemble du pays, c'est bien l'Auvergne-Rhône-Alpes qui apparaît comme la région la plus concernée puisqu'elle concentre la totalité des foyers détectés. L'impact y est d'autant plus marqué que la densité d'élevages expose fortement les producteurs, et que les plus petits d'entre eux restent particulièrement vulnérables aux abattages obligatoires et aux restrictions de commercialisation. À cela s'ajoute une forte variabilité des prix du lait, qui complique la planification financière, surtout lorsque la production est interrompue. En France, le prix réel du lait s'établit en moyenne autour de 398 €/1000 litres (soit 0,40 €/litre). Toutefois, l'écart-type d'environ 70 €/1000 litres et une amplitude comprise entre 269 et 629 €/1000 litres traduisent une instabilité marquée des revenus pour les producteurs, qui affecte l'ensemble de la filière, de la transformation à la distribution, jusqu'à l'exportation.

En moyenne, une observation de l'échantillon correspond à une collecte d'environ 164,4 millions de litres par région, valorisés à un prix réel de 397,8 €/1000 litres (soit environ 0,40 €/litre). Cela représente un revenu brut d'environ 65,4 millions d'euros. Sur cette base, les estimations montrent qu'une baisse de 1 % de la collecte entraîne bien une légère hausse des prix (+0,03 % sur trois mois, +0,37 % à long terme), mais cette compensation demeure insuffisante : le revenu recule d'environ 0,6 %, soit près de 0,37 million d'euros par région. Pour des chocs plus importants, les pertes s'amplifient : une baisse de 5 % de la collecte réduit le revenu d'environ 1,6 million d'euros par région, et une baisse de 10 % de près de 3,2 millions d'euros, malgré la hausse partielle des prix. À ce stade, c'est la région Auvergne-Rhône-Alpes, seule touchée par les foyers de dermatose nodulaire, qui concentre l'ensemble de ces impacts potentiels, avec déjà 47 exploitations concernées.

À ces pertes directes s'ajoutent les charges fixes incontournables : remboursement des emprunts, paiement des cotisations sociales, frais d'entretien des bâtiments et des terres. Ces coûts continuent de courir même lorsque l'activité est totalement interrompue, aggravant la précarité financière de nombreuses exploitations. Certains éleveurs, notamment parmi les structures les plus petites, se retrouvent face au risque de devoir cesser définitivement leur activité, ce qui menace l'équilibre économique et social de territoires entiers.

Les effets indirects sur les filières associées sont également notables. Les producteurs de lait cru subissent des pertes sévères liées à l'impossibilité de collecter ou de transformer dans certaines zones, tandis que les marchés locaux se trouvent déstabilisés par un afflux soudain d'animaux destinés à la vente. Les prix peuvent chuter dans les régions les plus affectées, accentuant la fragilité des exploitants. Enfin, les lésions cutanées causées par le virus déprécient la valeur des peaux, ce qui impacte aussi les acteurs de la filière cuir.

Des mesures gouvernementales à la hauteur des préjudices ?

Les enjeux économiques, sociaux et territoriaux sont importants : les exploitations les plus fragiles font face à un risque réel de cessation d'activité, avec des conséquences directes sur l'emploi agricole et la vitalité économique des territoires ruraux, sans oublier le stress psychologique et la perte de repères pour les éleveurs et leurs familles.

Face à l'émergence et à la propagation de la DNC, l'État a rapidement lancé une vaste campagne de vaccination et mis en place des dispositifs d'indemnisation. Deux mois après l'apparition du premier foyer et un mois et demi après le début de la campagne, plus de 90 % des bovins des zones réglementées avaient déjà été vaccinés, soit environ 220 000 animaux. Ce taux de couverture exceptionnel témoigne de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière, et en particulier des vétérinaires. Toutefois, l'objectif d'éradication n'est pas encore atteint et la vigilance reste de mise.

Parallèlement, l'État a prévu plusieurs mécanismes d'indemnisation afin de soutenir les éleveurs touchés. L'arrêté ministériel du 16 juillet 2025 prévoit la prise en charge de l'euthanasie des animaux, de la collecte, du transport et de l'élimination des cadavres, des opérations de nettoyage et de désinfection ainsi que des actes vétérinaires liés à la détection et au diagnostic. Compte tenu de l'urgence, une avance de trésorerie a été mise en place quelques jours après l'abattage : 42 des 45 éleveurs concernés ont déjà reçu près de 2,4 millions d'euros d'acomptes, soit en moyenne 1 400 € par bovin abattu (1 718 bovins au total). Ces avances ne couvrent cependant pas l'intégralité des pertes, en particulier les charges fixes, les dettes et les pertes de revenus liées à l'arrêt de la production. L'impact financier complet reste incertain car il dépend aussi du repeuplement. Le remplacement du cheptel représente un coût considérable, auquel s'ajoutent les pertes de production durant la période de vide sanitaire. Si certains éleveurs choisissaient de ne pas repeupler, cela pourrait modifier durablement la structure de la filière, fragiliser l'autonomie alimentaire et accentuer les déséquilibres territoriaux.



Contact : Zeineb Cherif

zeineb.cherif@apca.chambagri.fr



La récolte de blé 2025 (33 millions de tonnes) a beau s'être redressée de 30% par rapport à la catastrophique production de 2024, l'une des pires moissons depuis une quarantaine d'années, ce n'est pas pour autant que le tissu industriel transformant le blé en farine comblera la demande intérieure et que la France réduira ses importations de cette précieuse denrée alimentaire. Certes, la meunerie française transforme exclusivement du blé semé et récolté dans l'Hexagone. Pour être précis, la meunerie a écrasé en 2024 plus de 5 millions de tonnes de blé tendre. Car la consommation de produits de la boulangerie, qu'ils soient issus de la boulangerie industrielle ou artisanale, ajoutés à l'alimentation animale, et aux paquets achetés dans les magasins, comptent pour beaucoup sur le marché français. A elle seule, la panification représente pour 60% du total de la demande domestique de farine. La France a produit l'an dernier 4 millions de tonnes de farine, soit 13% de la production européenne. Elle est largement devancée par l'Allemagne et talonnée par l'Espagne.

Un tel panorama pourrait conduire l'observateur à considérer qu'avec une telle position, la France, première puissance productrice de blé de l'UE, le premier maillon de la transformation qui débouche sur la production de farine permet au pays d'être autosuffisant. En réalité, c'est en quelque sorte de l'histoire ancienne. La France a bien été autrefois le leader dans le secteur de la farine, mais, depuis le milieu de la décennie 1990, elle a perdu cette position, confrontée qu'elle est à une concurrence internationale qui s'est intensifiée. Les exportations se situaient en 1996 à 1,6 million de tonnes, à 215 000 en 2024, soit un décrochage de 90% sur la totalité de la période. C'est même en 2017 que le déficit commercial s'installe, atteignant près de 200 000 tonnes en 2024 après plusieurs années de stagnation de ce déséquilibre aux alentours de 100 à 15 000 tonnes.

Les importations françaises de farine, qui ont franchi un record en 2024 avec 400 000 tonnes, couvrent désormais 10% de la consommation intérieure de farine, et même 25% si l'on ne retient que le sachet d'un kilo. C'est notre voisin allemand qui est le premier fournisseur de la France en farine de blé tendre avec plus de la moitié des importations françaises totales de farine, suivie par la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas. Plus largement, quatre nations représentent 60% des exportations mondiales : la Turquie (23%), le Kazakhstan (14%), l'Ouzbékistan (13%) et l'Allemagne (9%).

Selon l'Association nationale de la meunerie française, il y avait encore en 2015 427 unités de production produisant de la farine sur l'ensemble du territoire. En 2024, elles étaient 393. L'articulation de cette double érosion des sites industriels et de la compétitivité de la France en ce domaine, constitue une illustration supplémentaire de la désindustrialisation de l'économie française depuis plusieurs décennies. Elle rejoint également le diagnostic que la France est en mesure d'exporter des biens à faible valeur ajoutée (blé, bois, animaux vivants...), mais, faute d'un outil industriel idoine, doit importer plus de valeur ajoutée. Cela est d'autant plus regrettable que, lors de chocs sanitaires comme celui de la Covid-19, la farine fut un des rares produits, avec les œufs, à manquer dans les rayons durant plusieurs semaines. Au travers de l'exemple de la farine, on voit bien que les défis que doit relever l'économie française, sont à la fois agricoles et industriels.

Une croissance ininterrompue des importations françaises de farine depuis 2017



Thierry Pouch

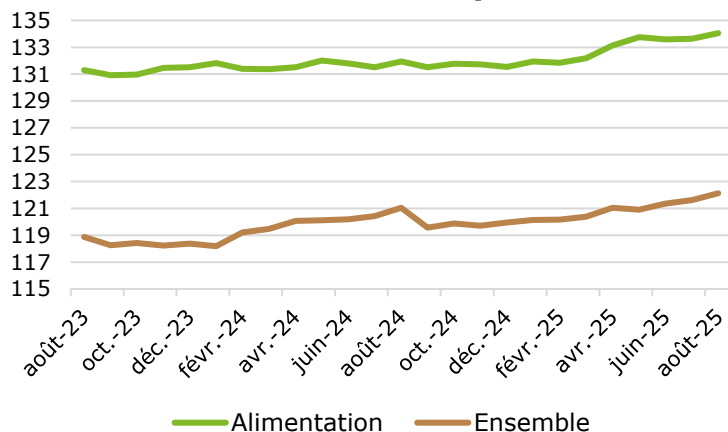
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

► POINTS DE CONJONCTURE

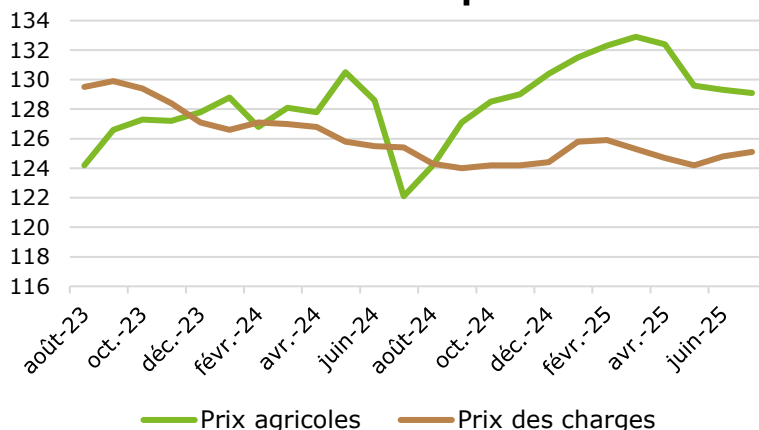
Evolution (Source : INSEE)	sur 1 mois	sur 1 an	sur 2 ans
Inflation	0,4%	0,9%	2,7%
Prix alimentaires	0,3%	1,6%	2,1%
Prix agricoles	-0,2%	5,7%	2,4%
Prix des charges	0,2%	-0,2%	-2,3%

Lecture du tableau : L'évolution de l'inflation et des prix alimentaires est présentée par rapport au mois d'août, tandis que celle des prix agricoles et des prix des charges est établie par rapport au mois de juillet.

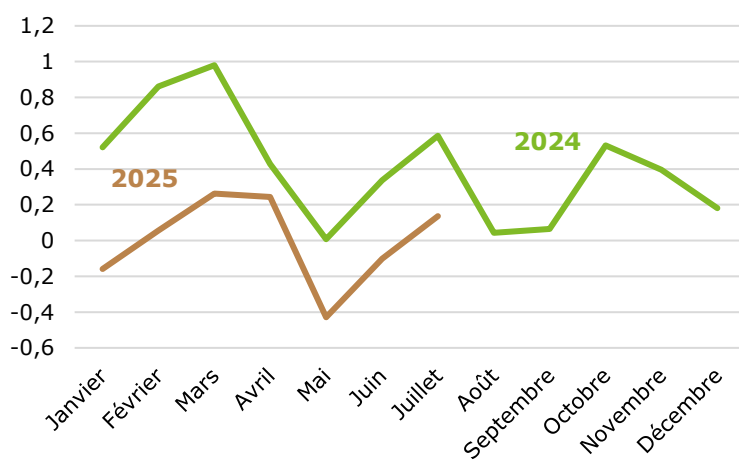
Evolution des prix



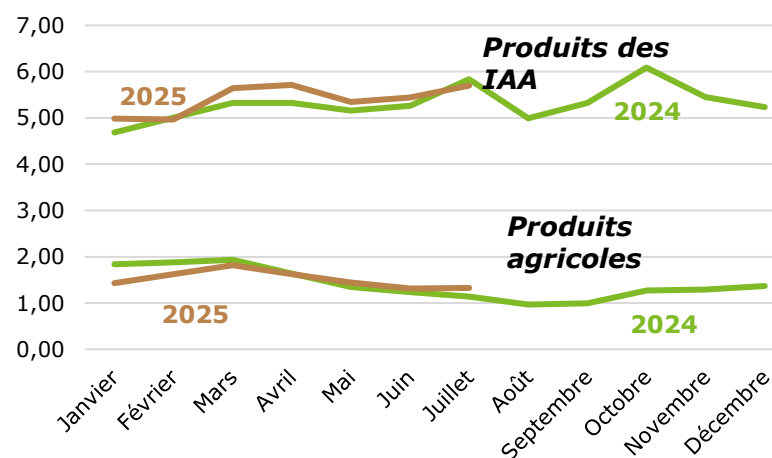
Ciseau des prix



Solde agroalimentaire



Exportations agroalimentaires



Solde agroalimentaire (Mds)	Juillet	Cum 7 mois
2024	0,585	3,72
2025	0,137	0,00815